Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260605-2026_042-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

N° 2026-042

MAIRIE DE LIEURON
35550
Tél. 02.99.34.08.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
1er juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PRÉVERT Rose Line, Maire.

Nbre de Conseillers : 15
Présents : 11
Représentés : 15
Votants : 15

Présents : MM. BESNARD Maxime, BOHUON Nicolas, BRIAND Thierry, CALOT Patrice, DAVID Isabelle, FONTAINE Véronique, MOISON Daniel, MONVOISIN Michèle, PRÉVERT Rose-Line, ROPERT Céline, VIGNON Émilie ;
Absents excusés : MM BARIOU Nathalie (pouvoir à DAVID Isabelle), LANGLOIS Claudio (pouvoir à PRÉVERT Rose-Line), MOUICHE Marylène (pouvoir à VIGNON Émilie), VETIER Fabrice (pouvoir à MOISON Daniel) ;
Absents :
Secrétaire de séance : Mme FONTAINE Véronique ;

Objet : Proposition d'achat de terrain ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières, et les articles L.1311-9 et L.1311-10 relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État dans le cadre d'opérations immobilières ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.1111-1 relatif aux acquisitions amiables,
Considérant l'intérêt public de l'acquisition foncière des parcelles référencées ZC 226, ZC 227, ZC 228, ZC 229, ZC 230, ZC 231, ZC 232, ZC 233, ZC 234, ZC 235, ZC 236, ZC 237, ZC 238, ZC 239, ZC 240, ZC 241, ZC 242, ZC 243, ZC 244, ZC 245, ZC 246, ZC 247, ZC 248, ZC 249 pour une surface totale d'environ 10 207 m² ;
Considérant l'intérêt public de l'acquisition foncière des parcelles référencées ZC 186 et ZC 194 pour une surface totale d'environ 6 046 m² ;

Madame le Maire présente au conseil municipal la possibilité pour la commune d'acquérir les parcelles affectées au projet de lotissement « Les Korrigans », rue du Chêne Vert, dont le propriétaire est monsieur Olivier DUMOULIN. Après en avoir échangé, monsieur DUMOULIN consent à céder l'ensemble de ses parcelles pour un prix s'élevant à 87 500 €. Il est précisé que la transaction s'effectue sous clause suspensive de validation du transfert du permis d'aménager PA 035 151 21 F0002, en date du 25 mai 2022 et prorogé 5 ans à partir de cette date.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260605-2026_042-DE

Le conseil municipal procède au vote par bulletins secrets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de monsieur DUMOULIN ;
- **ACQUIERT** les parcelles ZC 226, ZC 227, ZC 228, ZC 229, ZC 230, ZC 231, ZC 232, ZC 233, ZC 234, ZC 235, ZC 236, ZC 237, ZC 238, ZC 239, ZC 240, ZC 241, ZC 242, ZC 243, ZC 244, ZC 245, ZC 246, ZC 247, ZC 248, ZC 249, ainsi que les parcelles ZC 186 et ZC 194 pour un prix s'élevant à 87 500 €, sous clause suspensive du transfert du permis d'aménager PA 035 151 21 F0002 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT